



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **du 7 février 2023** ***PROCÈS-VERBAL***

Le sept février deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Seully, légalement convoqué par M. Thierry DEGUINGAND, Maire s'est réuni salle du Conseil à la Mairie.

Nombre de conseillers

- en exercice : 10
- présents : 08
- votants : 09
- absents : 2

Date de convocation: 02 février 2023

Etaient présents: Thierry DEGUINGAND, Eric LUANCO, Arthur HOUETTE, Elisabeth BARATIN BLERVAQUE, Jacky FUMARD, Cirice de WECK, Virginie COCHEREAU, Michael MANCEAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente : Irène ARNOULT,

Absent excusé : Bruno FRADET pouvoir Thierry DEGUINGAND

Michael MANCEAU a été nommé secrétaire.

Le Procès-verbal de la précédente séance, lu, a été adopté à l'unanimité.

1° - : Echange de terrains avec VTH (Val Touraine Habitat)

Monsieur le maire expose une demande d'échange de terrains faite par Val Touraine Habitat dans un courrier daté du 26 janvier 2023. Cet échange permettrait à VTH de réaliser une opération d'aménagement de 13 lots maximum dédiés à l'accession à la propriété par vente de lots à bâtir sur le secteur "pièce du Vigneaux". VTH propose d'échanger la zone 1 AUH appartenant à la commune contre la zone 2 AUH appartenant à Val Touraine Habitat.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter cet échange et donne pouvoir au Maire pour signer les documents nécessaires.

2° - : Demande de protection au titre des Monuments Historiques

Le conseil municipal de Seully souhaite demander la protection au titre des Monuments historiques d'un tableau appartenant à la commune, ainsi que le classement aux monuments historiques de l'église Saint Pierre

3° - : Nomination CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-33 ;

La commune de SEULLY est représentée au sein des organismes extérieurs. Les membres sont désignés par le Conseil Municipal.

La communauté de communes Chinon Vienne et Loire a pris la compétence « *prévention de la délinquance* » et a décidé de créer un Conseil intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

L'article D132-12 du code de la sécurité intérieure stipule : « *Présidé par le Président de l'établissement public de coopération intercommunale, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance comprend :*

- *Le Préfet de département et le Procureur de la République, ou leurs représentants*
- *Les Maires, ou leurs représentants, des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale*
- *Le Président du Conseil départemental ou son représentant*
- *Des représentants d'associations, établissements et organismes œuvrant dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques désignés par le Président de l'établissement public de coopération intercommunale, après accord des responsables des organismes dont ils relèvent... »*

Considérant que le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance sera très prochainement installé par délibérations concordantes de l'établissement public de coopération intercommunale et des communes membres, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un représentant de la commune pour siéger en cette instance.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal :

- de DIRE que le vote aura lieu à main levée,
- de DESIGNER Arthur HOUETTE, représentant au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

5° - Information et questions diverses

Sécurisation financée par les amendes de police : pas projet pour le moment

Salle des fêtes : Une étude sera faite par un cabinet d'étude pour la réalisation d'une rénovation

Acquisition des anciennes caves et chalet de M. PERCEVAULT : voir prochain conseil pour idée de délocalisation du local communal

Cheminement Centre Bourg :

M. HOUETTE et M. DEGUINGAND proposeront un tracé pour le prochain conseil

Fête des voisins : La commune ne s'occupe pas de l'organisation mais prêtera du matériel si besoin

Visite du Sous-Préfet : le 15 février à 14h (visite de l'IME, Château du Coudray Montpensier, MARPA, école, église, salle des fêtes)

Horaires de la Mairie : à compter du 2 mars 2023 le secrétariat sera ouvert le lundi de 13h30 à 18h45, le jeudi de 9h30 à 14h15 et le vendredi de 9h30 à 13h30

Création de mares sur la commune : 2 mares seront créées sur un terrain proche de la station d'épuration

Eglise : Ouverture au public le 18 février 2023

Prochaine réunion de conseil fixée au 21 mars 2023.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 21h15.

Fait et affiché à Seully, le 14 février 2023.

Le Secrétaire de séance

Michael MANCEAU

Le Maire

Thierry DEGUINGAND



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Manceau', written over a horizontal line.